Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260127-05_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11

Ouverture de la séance :
Présents : 9
Votants : 9
Pouvoirs : 0

Date de la convocation :
20 janvier 2026

Date d'affichage
20 janvier 2026

Vote : Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **20 janvier 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRÉ Adjoints, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, David GILBERT, Maëlig LE DU, Christèle HARDY conseillers.

Etait absente excusée :, Catherine DOMAGNÉ

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 05/2026 : **VISITE DIAGNOSTIC AVEC BILAN 24H ET CONSEIL AVEC UN PRELEVEMENT PONCTUEL EAUX TRAITEES / LABOCEA 2026/2027**

Le contrat de prestations a pour objet de formaliser les modalités d'assistance à la gestion de l'eau et de réalisation des analyses physico-chimiques dans le cadre d'un suivi de la station d'épuration de la commune.

La commune s'engage à confier à LABOCEA, qui accepte d'en assurer, les travaux d'analyses ou prestations suivantes :
-Visites d'assistance à la gestion de l'eau
-Analyses physico-chimiques régulières du rejet
-Bilan de pollution en entrée et en sortie de station et analyses physico-chimiques associées.

Objet du devis :

-Bilan 2026 : Visite Diagnostic avec bilan 24h
-Bilan 2027 : Visite Diagnostic/Conseil avec un prélèvement ponctuel eaux traitées

Seul LABOCEA a été sollicité, il est difficile de trouver des entreprises proposant ce service.

LABOCEA Combourg	1 510.79 € (1 558.96 € HT en 2024)

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité (10 voix) :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise LABOCEA, Zoopôle – Le Sabot, 22 440 Ploufragan pour le montant suivant 1 510.79 € HT
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint ayant la délégation à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260127-05_2026-DE

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN